

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM024/2023

OBJET : **Règlementation de la circulation et du stationnement**
Stationnement nacelle pour tirage câble fibre optique
Route de Bordeaux (RD489)

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société EQUANS INEO en date du 07 février 2023 ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris un stationnement de nacelle pour un tirage de câble fibre optique sur des poteaux existants en bordure de chaussée de la route de Bordeaux (RD489) ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Le mardi 21 février 2023, le stationnement des véhicules, entre les numéros 5 et 9 de la route de Bordeaux, sera autorisé uniquement à la nacelle de la société EQUANS.

ARTICLE 2 : Le stationnement des autres véhicules est interdit, en journée, sur cette zone.

ARTICLE 3 : La circulation sera régulée manuellement avec alternat et limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le directeur départemental des territoires sous couvert de l'ingénieur de la subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la société EQUANS INEO, 40 rue Hélène Boucher, 69140 RILLIEUX-LA-PAPE.

Acte publié le

14 FEV. 2023

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 13 février 2023



LE MAIRE, Bernard ROMIER